

Discours de Jean-Marie Barbier Rapport moral - AG Annecy juin 2010

Bonjour à tous,

Une fois n'est pas coutume, je vais m'inspirer d'une campagne lancée au début de cette année pour qualifier l'année 2009 qui fait l'objet du présent rapport moral : 2009 année noire du handicap !

En effet, 2009 a vraisemblablement été une année difficile !

Déjà, pour nous tous, en « interne », la déception a été grande de ne pouvoir nous réunir comme convenu lors du congrès de Bordeaux prévu en octobre. Et de nombreux autres événements associatifs, telle que la journée nationale des parents, ont dû être annulés et reportés. La cause, on s'en souvient tous : la pandémie de grippe A.

Il était de notre devoir de ne pas mettre en danger les personnes que nous accompagnons et de prendre ces mesures préventives, ainsi que d'autres encore – cellule de veille, blog spécifique...

Mais ce n'est que partie remise et nous vous donnons rendez-vous cette année pour les journées nationales et en mai 2011 pour le Congrès !

Mais plus globalement cette année 2009 a été difficile, aussi et surtout, car elle a été marquée par des reculs pour les droits des personnes en situation de handicap et de leur famille et par des régressions sociales tous azimuts !

L'APF a en effet été confrontée à des actions et des prises de positions médiatiques et politiques qui ont provoqué une réelle colère chez ses adhérents et ont nécessité de s'opposer souvent... mais de proposer autre chose toujours !

Rendez-vous politiques, réunions, communiqués de presse, ou encore lettres d'opinion, l'APF a encore une fois fait entendre sa voix : tant au niveau national auprès de l'Élysée et de Matignon, dans les ministères, au CNCPPH... qu'au niveau local auprès des mairies, députés, conseils généraux, conseils régionaux... et vous en êtes les maîtres d'œuvre !

Je résumerai la politique du handicap menée en 2009 en ces termes : aucune perspective !

Première grande étape de l'année passée, février 2009 : la remise par le gouvernement de son rapport concernant le bilan et les perspectives en matière de handicap.

Ce rapport fait suite à la conférence nationale du handicap qui s'était tenue en juin 2008.

Pour l'APF, ce rapport est jugé « nul et non avenu » ! Nous avons dénoncé un bilan plus quantitatif que qualitatif de l'application de la loi, l'absence d'orientations concrètes et une autosatisfaction mal venue.

Autre signe négatif : toute l'année se passe dans l'attente de la ratification par la France de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées et de son protocole facultatif...

Permettez-moi de revenir à présent sur les différentes revendications et actions qui ont émaillé cette année 2009 et qui illustrent la dureté du combat !

> En matière d'accessibilité, les tentatives de dérogations au délai de 2015 se sont multipliées !

Nous avons atteint l'été dernier le chiffre symbolique de 2000 jours restants pour rendre la France accessible !

Or ce chantier n'a cessé de prendre du retard et les tentatives de dérogations se multiplient !

Le Conseil d'Etat a d'ailleurs dû prendre « position » et dans un arrêté du 21 juillet 2009, il a estimé que l'introduction de mesures de dérogation concernant les constructions neuves à la réglementation sur l'accessibilité ne respectent ni l'esprit, ni la lettre de la loi handicap de 2005.

Idem pour le Conseil constitutionnel saisi par les associations en décembre qui a censuré un amendement au projet de loi de finances rectificatives, proposé par le gouvernement, réintroduisant le principe de dérogation concernant l'accessibilité des constructions neuves.

Autre revendication à souligner : l'APF a proposé que l'accessibilité constitue un champ d'action « éligible » au Grand Emprunt national. Une façon de couper court aux arguments du coût.

Quant à la création du label « Handi-Vacances », l'APF, perplexe, fait connaître ses interrogations concernant notamment sa plus value par rapport aux obligations de la loi de 2005 et sa pertinence par rapport au label déjà existant et fiable « Tourisme & Handicap » !

> Autre point noir : le désengagement de l'État dans le champ de l'éducation !

L'été 2009 a vu la fin des contrats des auxiliaires de vie scolaire (AVS et EVS).

Et là encore, l'APF s'oppose au gouvernement en dénonçant la solution trouvée par ce dernier !

En effet, le gouvernement a décidé de donner la possibilité à une association ou un groupement d'associations d'assurer l'aide individuelle en faveur des enfants présentant un handicap particulier.

Nous avons estimé que ce dispositif constituait un désengagement inacceptable, synonyme de ghetto pour les élèves en situation de handicap, et délocalisait des missions publiques sur les associations !

L'APF n'a donc signé pas la convention proposée par l'Éducation nationale aux associations.

> Dans le domaine des ressources, il faut le dire, c'est un combat sans fin !

Un an après la mobilisation historique du mouvement « Ni pauvre, ni soumis » du 29 mars 2008, la question de la pauvreté des personnes est loin d'être réglée.

Nous avons décidé, dans le cadre de NPNS, de participer aux manifestations intersyndicales relatives au pouvoir d'achat et nous avons relancé l'action « Vacances à la Dèche-sur-mer ».

Nous avons pu constater que le gouvernement n'avait pas traité des ressources dans son rapport sur la loi handicap, mais avait pourtant bien ce thème à l'esprit !

La preuve : la communication, ô combien biaisée du ministère en avril, pour annoncer l'augmentation de l'allocation adulte handicapé !

De nombreuses personnes s'y sont fait prendre et nous avons contré cette « communication » en rétablissant la réalité des chiffres !

Et tout au long de l'année, le rapport d'experts sur l'AAH, pour une éventuelle réforme, s'est fait attendre...

Quant aux autres dispositifs de ressources, ils ont été soit ignorés soit attaqués !

Ignorés pour les pensions d'invalidité, attaqués pour les indemnités accident du travail qui se voient fiscalisées ! Sans parler du fait que les ressources du conjoint sont toujours prises en compte dans le calcul de l'AAH !

Pire encore, en cours d'année, des réformes dans le champ de la santé viennent aggraver la situation des personnes et la fin de l'année 2009 laisse entrevoir une réforme de l'AAH défavorable...

> Autre champ touchant donc aussi aux ressources, la santé, avec toujours plus de frais à la charge des personnes...

Le gouvernement a décidé d'un déremboursement accru de certains médicaments et de l'augmentation du forfait hospitalier.

Nous avons fait part de notre indignation - là encore !- en rappelant que ces mesures avaient des conséquences énormes sur les personnes en situation de handicap alors que dans le même temps, toutes ces personnes étaient exclues de la CMU complémentaire (à quelques euros près) et qu'elles devaient payer les franchises médicales.

> Dans le domaine du médico-social, c'est notamment sur la place des personnes que l'attention de l'APF se porte !

La loi « Hôpital, patients, santé, territoires » est l'occasion pour l'association de souligner ses enjeux pour les personnes en situation de handicap : l'accès de tous aux soins et à l'offre médico-sociale, la représentation des personnes concernées dans les instances régionales et la nécessité de politiques sanitaire et médico-sociale centrées sur les besoins de la personne et non sur la logique économique.

De la place des personnes, il est aussi question, pour l'APF, dans un arrêté de septembre sur les tarifs plafonds des ESAT. Nous avons en effet jugé qu'il pouvait être discriminatoire envers les personnes accueillies en ESAT, et nous avons décidé de déposer un recours en annulation devant le Conseil d'État.

Autre point de discordance : le financement des services d'aides humaines !

Déjà, en 2008, considérant que la prestation de compensation du handicap (PCH) permettrait aux usagers de financer les interventions des "services d'aide humaine", l'État a supprimé sa contribution de 50 millions d'euros destinée à financer ces services. Une décision lourde de conséquences sur la situation financière de ces activités puisque, d'une part, un certain nombre de personnes en situation de

handicap n'accèdent pas à ladite PCH et que, d'autre part, les conseils généraux tarifient les services en deçà de leur prix de revient.

En résumé : l'État se défausse sur les associations, qui, elles, refusent aujourd'hui de se défausser sur les personnes.

> 2009, année noire aussi pour les droits des personnes...

Dans le champ de l'indemnisation, l'APF œuvre dans le sens d'une amélioration des droits des victimes, notamment face aux assureurs. En 2009, nous avons pris position notamment à deux occasions pour défendre les droits des victimes. En apportant notre soutien à une proposition de loi de deux députés visant à améliorer l'indemnisation des victimes de dommages corporels à la suite d'un accident de la circulation. Et, dans notre lettre d'opinion « Assurances privées : OPA sur le social ? », dans laquelle nous avons réaffirmé la nécessité de la solidarité nationale pour une vraie justice sociale.

D'une façon plus globale, nous avons pris la parole pour défendre la défenseure des enfants puis la Halde, deux dispositifs attaqués par certains parlementaires alors même qu'ils ont fait leurs preuves dans la défense des droits des personnes !

Et, dans la droite ligne du projet associatif et des missions de l'association, le service juridique droit des personnes et des familles de l'APF a créé le blog « Faites valoir vos droits » (<http://vos-droits.apf.asso.fr/>) où chaque personne peut trouver les documents utiles à ses droits : fiches pratiques, notes, lettre d'actualités juridiques mensuelle et guides thématiques.

> Et il est d'autres domaines dans lesquels les droits des personnes ont peu évolué voire ont régressé : ceux de la compensation et des MDPH !

Au cours de l'année, nous avons été amenés à dénoncer le statu quo voire le recul dans le champ de la compensation et des MDPH : absence de décret permettant la prise en compte des activités domestiques et de la parentalité dans la prestation de compensation, pas d'évolution des tarifs et plafonds, bénéficiaires de l'ACP toujours exclus de la compensation, désengagement de l'État des fonds de compensation, risque de transformation des MDPH en maison départementale de l'autonomie...

> Alors vous l'aurez compris, cette année noire interroge plus largement notre rôle en tant qu'association, lorsque les politiques vont dans un sens contraire à nos vœux...

Et il est finalement symbolique qu'un des derniers événements de l'année 2009 ait été la 2ème conférence nationale de la vie associative.

J'ai pu, à cette occasion, au nom de l'APF, réaffirmer publiquement que les associations sont des acteurs et non des opérateurs d'utilité publique !

J'ai aussi insisté sur la nécessité de distinguer logique associative et citoyenne des logiques publiques et des logiques marchandes, de veiller à la participation des personnes concernées et à la co-construction.

Si les associations existent, c'est bien parce que l'État ne sait pas faire ce qu'elles font...

2009 année difficile donc, qui nous a amenés à nous positionner très fortement dès le début de 2010 avec une campagne « 2009, année noire 2009, année noire du handicap ; en 2010, c'est notre colère qui est noire ! »

Je veux toutefois terminer par une note positive, je le crois : si 2009 est une année noire pour le handicap, elle est aussi, par opposition, celle d'une consultation essentielle pour l'APF : la construction du plaidoyer « Construire une société ouverte à tous ! ».

Elus, adhérents, usagers, bénévoles, salariés, nous avons tous été mobilisés tout au long de l'année pour contribuer à ce nouvel outil de référence pour l'association.

L'objectif : dénoncer les idées reçues, expliquer simplement la réalité du handicap au plus grand nombre, et démontrer que sa prise en compte systématique est un enjeu de société au même titre que d'autres types d'exclusion.

Construire une société ouverte à tous, vaste programme me direz-vous, et je vous répondrai, oui sans doute, mais aussi très beau pari que nous pouvons relever car nous sommes ensemble !

Je vous remercie pour votre attention.